

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE

IAS NIVEAU 3 – Assurance construction / FOAD

Fiche programme – Version du 09/01/2022

(sous réserve de mise à jour en cours d'année)



JLP CONSULTANT - Hameau de Pevani – 20111 Calcatoggio - Siret 408 856 623 00066 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 92.20.21058.20 auprès du préfet de région de Corse du Sud
Organisme de formation certifié Datadock - www.capacite-professionnelle-assurance.fr

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE – IAS NIVEAU 3 / FOAD

THEME : ASSURANCE CONSTRUCTION

Objectifs

Acquérir des compétences en assurance construction et obtenir une attestation de capacité professionnelle assurance de niveau 3, permettant de distribuer des produits d'assurance construction.

Public

Toute personne concernée par l'intermédiation en assurance de niveau 3 (mandataire exerçant son activité à titre accessoire / salarié exerçant son activité au siège ou dans un bureau de production dont le responsable justifie d'une capacité professionnelle de niveau I) - Aucune connaissance préalable en assurance n'est requise - L'accès à la formation nécessite un entretien téléphonique préalable.

Prérequis

Maîtrise de la langue française - Accès à internet depuis un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone).

Moyens pédagogiques

Espace personnel sur une plateforme E-Learning sécurisée et accessible 24h/24 et 7j/7 (avec identifiant et mot de passe) – Modules de cours / Quiz / Cas pratiques / Tutorat en ligne.

Tuteur pédagogique et référent handicap

Jean-Luc PETRICOUL – Spécialiste de la capacité professionnelle assurance – 30 ans d'expérience dans l'assurance – Joignable par téléphone, mail ou forum de discussion.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux PSH. Aménagement de parcours possible en concertation avec le référent handicap.

Modalités d'évaluation

Exercices de validation en continu (note de 50/100 minimum pour valider la capacité professionnelle).

Programme conforme à l'article R512-12 du code des assurances : formation d'une durée raisonnable, adaptée aux produits et contrats présentés ou proposés, sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation.

Module 1 - Les responsabilités en matière de construction : acteurs de la construction, réception des travaux, garanties dues par l'entrepreneur, garantie de parfait achèvement, garantie décennale, garantie de bon fonctionnement, responsabilité contractuelle en marge des garanties légales.

Module 2 - L'assurance construction : double obligation d'assurance, assurance décennale (RC et DO), garanties facultatives (dommages à l'ouvrage avant réception, garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables, dommages immatériels, dommages intermédiaires, responsabilité contractuelle après réception, dommages aux existants), décennale du sous-traitant, décennale en matière de génie civil, solutions d'assurance (polices par abonnement ou par chantier, tous risques chantier, dommages ouvrage, police unique de chantier).

Module 3 - Gestion des risques et des sinistres : risque à assurer et limites de l'assurance, expertise décennale.

Module 4 - Ressources documentaires

+ Contrôle continu des acquis (la note minimale de 50/100 est requise)

Durée

10 heures / 100 % à distance

Modalités et délais d'accès

Sessions permanentes

Accès sous 48h

Tarif

300 € par participant

CPF / OPCO

Formation non éligible au CPF

Financement OPCO possible

Formalisation

Attestation permettant

l'inscription à l'Orias

Contact

Jean-Luc PETRICOUL

06 03 21 59 62

jl.petricoul@wanadoo.fr